

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	22	29
Date de la convocation : 14/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, BUSSIERE Pascal, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, MOURET Stéphanie représentée par NICOT Damien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte représentée par MOUTAUD Florence, TRICARD Morane représentée par BARRIERE Danielle, MOMART Fabrice représenté par MORIN Julien, EHLIG Genêt représentée par BUSSIERE Pascal, LABROUE Sandrine représentée par DUGEAY Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, NICOT Damien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_061

Objet : Dénomination de voies sur le territoire de la commune

Monsieur Éric MARIAUD informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement "La Basse Plagne" par M. VULLIET (18 lots), il y a lieu de dénommer la voie interne de ce projet. Il est proposé le nom : **Allée de la Sittelle**.

Dans le même temps, il convient de dénommer la voie privée partant de la rue Claire Fontaine (parcelle BS n°7) ainsi que la voie privée à la Lande du Chazaud partant de la route de Boisseuil (parcelle BI n°40).

En accord avec les propriétaires concernés, il a été décidé de dénommer respectivement ces voies **Impasse de la Petite Ferme** et **Allée des Marronniers**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Éric MARIAUD et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- valider ces appellations,
- donner à Monsieur le maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

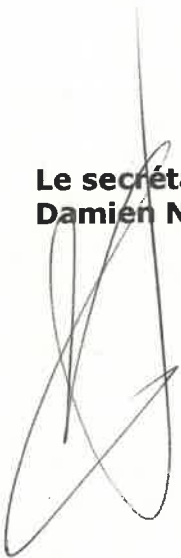
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le mardi 22 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Damien NICOT**



**Le maire,
Laurent LAFAYE**



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le :

Publiée le :

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.